Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-78_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 8 juin 2026

Objet : Finances – Emprunt de 4,3 M€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Autorisation

L'An deux mil vingt-six, le 8 juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 02 juin 2026, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : Mme Alizée POUILLET représentée par M. Gildas QUENDO, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR,

Secrétaire de séance : Mme Pascale SALINAS

Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-78_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 8 juin 2026
Délibération n°78/2026

Service référent : Finances Commande Publique

Objet : Finances – Emprunt de 4,3 M€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations – Autorisation

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint aux Finances, à la Commande publique et au Mécénat.

Exposé :

Au regard de l'état des dépenses et du niveau de la Trésorerie, il y a lieu de procéder à la contractualisation d'un emprunt d'un montant de 4,3 M€ pour financer les travaux portant sur le Palais des congrès Louison Bobet.

La ville de Quiberon est destinataire d'une proposition de prêt émanant de la Caisse des dépôts et consignations et indexé sur le taux du livret A, dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Ligne du Prêt : Transformation écologique (Palais des congrès Louison Bobet)

Montant : 4 300 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : sans

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : *Trimestrielle*

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : *Prioritaire*

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-78_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la proposition de prêt sus exposée,
- D'autoriser M. Le Maire ou l'adjoint au Maire habilité à cet effet à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 1er juin, la Commission Finances et Pêche a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-22,
Vu la proposition d'emprunt de la Banque des territoires,

Considérant le tableau d'amortissement prévisionnel,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

APPROUVE la proposition de prêt sus exposée ;

AUTORISE M. Le Maire ou l'adjoint au Maire habilité à cet effet à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Finances et Commande publique de la Ville ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 09 juin 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick Le Roux

R.A.A. : 2026
Classification actes : FINANCES LOCALES – 7.3 – Emprunts
Publié le 10 juin 2026

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-78_2026-DE